

## L'ACTUALITÉ POLITIQUE

À l'issue de ce week-end pascal, l'actualité politique apparaît relativement calme sur le plan intérieur, avec une attention largement tournée vers l'international, notamment vers l'Iran et le Moyen-Orient où les tensions se poursuivent.

Dans ce contexte plus apaisé en France, plusieurs débats de fond continuent néanmoins de se structurer. Les États généraux de la bioéthique, qui doivent préparer la prochaine loi attendue en 2027, suscitent des interrogations croissantes quant à leurs conditions d'organisation. Plusieurs critiques évoquent une consultation orientée, marquée par la place importante d'acteurs engagés en faveur d'évolutions sociétales déjà identifiées, notamment sur les questions de filiation, de procréation ou de genre. La capacité de cette démarche à refléter pleinement la diversité des positions de la société française est ainsi questionnée, alors même que les enjeux sont majeurs.

Parallèlement, le troisième anniversaire de la déclaration de Casablanca pour l'abolition universelle de la gestation pour autrui met en lumière l'émergence d'une mobilisation internationale de plus en plus structurée. Initialement portée par des experts, cette initiative s'inscrit désormais dans une logique diplomatique, avec l'ambition de faire reconnaître la GPA comme une atteinte aux droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes et des enfants. Ce mouvement témoigne d'une internationalisation croissante du débat, qui dépasse désormais les cadres nationaux.

## ASSEMBLÉE NATIONALE - PPL CARTE FAMILLE

**Les députés ont adopté en commission des affaires sociales, le mercredi 1<sup>er</sup> avril, la proposition de loi de Jérémie Patrier-Léitus visant à créer une carte famille dès le deuxième enfant. La discussion en séance publique est prévue le jeudi 9 avril à 21h30.**

- **Article 1<sup>er</sup>** : L'article a été largement réécrit en commission. Il précise l'intégration de la carte famille dans le code de l'action sociale et des familles, en distinguant les tarifs sociaux dans les transports ferroviaires des avantages commerciaux proposés par les partenaires. Le principe d'une progressivité des réductions selon le nombre d'enfants est maintenu.

Des ajustements ont été apportés, notamment pour laisser aux collectivités la liberté de fixer les montants des réductions, y compris pour les transports publics en milieu rural, et pour prévoir une vérification de l'éligibilité par les CAF.

- **Article 2** : L'article vise à lever le gage financier.

## SÉNAT - PPL DEVOIR CONJUGAL

**Les sénateurs ont adopté en commission des lois, le mercredi 1<sup>er</sup> avril, la proposition de loi transpartisane du député Paul Christophe visant à mettre fin au devoir conjugal, déjà adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 28 janvier. La discussion en séance publique est prévue le jeudi 9 avril à 10h30.**

- **Article 1<sup>er</sup>** : Ajout d'un alinéa à l'article 212 du code civil précisant que « chacun respecte le consentement de l'autre ».

L'article a été réécrit en commission, avec une modification de l'article 215 du code civil pour préciser que la communauté de vie n'implique aucune obligation de consentir à des relations intimes.

- **Article 2** : La disposition visant à préciser que le divorce pour faute ne peut être fondé sur l'absence ou le refus de relations sexuelles a été supprimée en commission, par amendements concordants du rapporteur et de sénateurs.

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

### Suspension d'un référent EVARS et contrôle des personnels

La députée Anne Sicard alerte sur la suspension d'un conseiller pédagogique chargé de l'EVARS, après la révélation d'une condamnation pour détention d'images pédopornographiques. Elle pointe des défaillances dans les contrôles et demande des garanties pour éviter que de tels profils accèdent à des fonctions sensibles.

Dans sa réponse, le ministre Édouard Geffray rappelle que les antécédents judiciaires sont systématiquement vérifiés avant toute prise de fonction dans l'Éducation nationale, et que des contrôles peuvent également intervenir en cours de carrière. Il souligne que la protection des mineurs constitue une exigence absolue pour l'ensemble des personnels.

### Surcote parentale et réforme des retraites

Le député Vincent Rolland interroge le Gouvernement sur l'absence de décret d'application concernant la surcote parentale de 5 % prévue par la réforme des retraites de 2023. Cette situation crée une incertitude pour les assurés, alors même que les outils de simulation en tiennent déjà compte.

Il demande des précisions sur les raisons de ce retard et sur le calendrier de publication du décret. La réponse du Gouvernement est attendue.

**Un an après sa création, le Haut-commissariat à l'Enfance dresse un premier bilan marqué par une montée en puissance de son action et une structuration progressive des politiques publiques en faveur de l'enfant. Le document met en avant une approche globale, visant à mieux coordonner les interventions de l'État autour d'un objectif central : protéger, prévenir et accompagner.**

Parmi les priorités mises en avant figure la lutte contre les violences faites aux enfants, avec le pilotage du plan 2023-2027, ainsi que le renforcement de la lutte contre la pédo-criminalité en ligne. La généralisation de l'attestation d'honorabilité constitue également un levier important, ayant déjà conduit à écarter près de 4 000 personnes en raison de leurs antécédents.

Le bilan souligne également plusieurs chantiers structurants, notamment la refonte des politiques d'adoption, avec une attention particulière portée aux adoptions internationales illicites et à la question de l'accès aux origines, ainsi que le déploiement du service public de la petite enfance. En parallèle, une attention croissante est accordée au soutien à la parentalité, à travers le lancement des assises dédiées et la diffusion de nouveaux outils d'accompagnement des familles.

Enfin, le Haut-commissariat insiste sur la place de l'enfant comme sujet de droits, en promouvant sa participation aux décisions qui le concernent et en réaffirmant sa présence dans l'espace public. Ce premier bilan traduit ainsi une volonté d'ancrer durablement les politiques de l'enfance dans une logique transversale et opérationnelle. ■